

Compte rendu de NAO du 13 mars 2012

Etaient présents pour la CFDT : Thierry DUCHEZ, Franck DUTERTRE, Christian ORY et Sophie JACOBIK

Propositions de la Direction:

• Sur le carte PASS

Plafond annuel à 10000 €

Gratuité de la carte PASS permanente avec remboursement de celle ci pour ceux qui l'ont déjà payé en début d'année.

Mise en place de la remise de 10% sur la location de voiture de location CARREFOUR soit par application avec la carte PASS, soit par le biais d'une remise immédiate en magasin.

• Sur les négociations demandées en matière de temps de travail de l'encadrement et de grille de salaire minima

Engagement de la direction de négocier un accord avant la fin du second semestre 2012.

• Sur la demande de négociation portant sur la formation professionnelle

Engagement de la direction de négocier un accord d'ici fin 2012.

Sur la commission de solidarité

Montant annuel à 200000 € dont 30000€ devront être consacré à des demandes particulières fixées par la commission.

Exemple: salarié sans logement

La commission aura la possibilité de proposer à la direction un aménagement spécifique des conditions de travail d'un collaborateur en situation de grande difficulté qui aura sollicité la commission de solidarité

• Sur le travail du dimanche

Proposition de majoration à 20% sur le travail habituel du dimanche qu'il y est 1,5 jours de repos consécutif ou pas. La majoration de 20% étant une disposition de la CCN lorsqu'il y a moins de 1,5 jours de repos consécutif

Versement de 50 € aux AM qu'il est 1,5 jours de repos consécutif ou pas

• Sur l'amélioration du CESU

Nouvelles conditions cumulatives : 1 an d'ancienneté, ne pas avoir son contrat de travail suspendu, avoir un enfant à charge de moins de 6 ans, ou de moins de 18 ans pour en enfant handicapé

• Sur la mise en place d'un niveau C pour les approvisionneurs et les gestionnaires

Salaire minimum à 1680 € brut/ mois des 1 an d'ancienneté dans le poste et au niveau 4B Les suppléants effectuant quotidiennement les tâches d'approvisionneur ou de gestionnaire seront titularisés.

• Sur le secteur caisse

Mise en place d'un groupe de travail spécifique autour de la question des conditions de travail des hôtes(ses) de caisses. Il débattra sur la gestion des temps de pause, conciliation vie privée /vie professionnelle,

• Sur l'augmentation de salaire des employés

Pour les salariés de **niveau** $A \rightarrow 1,5\%$

Exemple pour un niveau 1 ou 2 A salaire minimum 9,22 euros (SMIC) avant augmentation, après augmentation 9,35 euros

Salaire mensuel brut base 151,25 = 1414,18 euros soit une augmentation brut mensuel de 19,66 euros

Pour les salariés de **niveau B** \rightarrow 2,2%

Nom, prénom, magasin:

Exemple pour un niveau 1 ou 2 salaire minimum 9,22 euros (SMIC) avant augmentation, après augmentation 9,50 euros

Salaire mensuel brut base 151,25 = 1436,87 euros soit une augmentation brut mensuel de 42,35 euros

Augmentation avec effet rétroactif au 1er mars 2012.

A titre d'information l'inflation prévue est de 1,8% indice INSEE pour 2012.

Étes-vous pour où contre la signature de cet accord?

Réponse par mail au plus tard le 24 mars 2012(<u>sjacobik@wanadoo.fr</u>) ou directement sur le site

POUR	CONTRE

En cas de procès verbal de désaccord, la Direction appliquera de façon unilatérale une augmentation de 1,5% pour les niveaux A et 2% pour les niveaux B au 1^{er} avril.

Sur les dispositions sociales, elle maintiendra le fond de solidarité à hauteur de 170000€ et engagera des négociations sur le temps de travail des cadres et la grille de salaire minimum pour les cadres et AM afin d'être en conformité avec les dispositions de la loi

Les négociateurs sont déçus de cette négociation, mais la base doit être consultée et ce seront nos adhérents et militants qui prendront la décision d'une signature ou pas de la CFDT ainsi que la fédération des services CFDT.

Nous comptons sur une réponse de tous avant le 24 mars

Bien cordialement l'équipe de négociation CFDT.